Santé-Loi

Je ne peux certes pas rester impartial dans ce débat. Je me rappelle très bien qu'à mes débuts en médecine, nous nous sentions extrêmement soulagés lorsque nous apprenions qu'un malade devant être hospitalisé était protégé par une police d'assurance-hospitalisation et je me rappelle aussi la frustration et les difficultés que nous éprouvions lorsqu'un malade ne pouvait pas entrer à l'hôpital pour recevoir un traitement qui était dans bien des cas nécessaire parce qu'il n'avait pas les moyens de payer la note de l'hôpital. Je pense que nous savons que le gouvernement a certaines obligations à cet égard.

Il se pose cependant deux grands problèmes. Nous avons établi les principes de l'universalité, de l'accès raisonnable, de l'application globale, des avantages transférables et de l'administration sans but lucratif. Ces principes existaient déjà, mais le projet de loi y ajoute quelque chose et cela me préoccupe beaucoup.

Ce matin en interrogeant le député de Provencher qui avait participé au débat, le ministre a dit que les gouvernements provinciaux s'étaient occasionné des coûts supplémentaires en établissant des services de soins médicaux dans de petites localités situées un peu partout dans la province. Je tiens à dire, monsieur le Président, que cela marque très clairement quelque chose dont nous devrions tous tenir compte et nous inspirer pour l'avenir. Si cela signifie que M^{me} le ministre de la Santé estime que ce n'est pas une dépense valable, elle est alors effectivement celle qui menace le genre de soins de santé que nous, Canadiens, avons l'habitude de recevoir et voulons recevoir encore à l'avenir.

Il n'est pas ici question des centres-villes de Toronto, Montréal ou Québec, mais des petites localités rurales du Canada, des régions à faible densité de population ou des coins les plus reculés de nos territoires où travaillent des Canadiens. Ce sont à ces gens que nous devons fournir des soins de la meilleure qualité possible. M^{me} le ministre fait savoir qu'elle désapprouverait un gouvernement provincial de tenter d'assurer pareils soins et elle a clairement laissé entendre qu'elle n'a pas assuré ces soins là où c'était son devoir de le faire.

• (1600)

L'élément reconnaissance qui est inclus dans le projet de loi en dit long sur l'approche générale de M^{me} le ministre à l'égard des soins de santé. Elle a inséré dans la loi une disposition exigeant que l'on reconnaisse davantage la participation du gouvernement fédéral. En gros, si l'on peut faire de bonnes actions, il serait bien d'en avoir le mérite. Mais si l'on exige d'être reconnu avant d'accomplir de bonnes actions et si cela devient une condition à la présentation du projet de loi, cela montre tristement le genre de gouvernement que nous avons au Canada.

Le ministre a dépensé trois millions de dollars pour faire la publicité de la loi canadienne sur la santé. Nous croyons savoir qu'il faut entre \$25,000 et \$50,000 pour sauver une vie et que cela grève la qualité des soins que nous sommes en mesure de fournir. En fait, des vies sont perdues parce que nous ne pouvons pas fournir les systèmes de soutien nécessaires. Monsieur le Président, avec trois millions de dollars, nous aurions pu sauver la vie à soixante Canadiens. Et, pourtant, c'est ce que le ministre a dépensé pour faire connaître ce programme, sans compter ce qu'il en coûtera pour prévoir, administrer et fournir des soins de santé aux Canadiens. Voilà le genre de gouvernement que nous avons au Canada. Nous avons un gouvernement

qui cherche à se cramponner au pouvoir, un gouvernement qui n'accomplit rien, un gouvernement qui refuse de s'attaquer directement aux nombreux problèmes qui attendent d'être réglés.

Je suis probablement plus convaincu du deuxième point important que je veux faire valoir que ne le sont beaucoup d'autres députés. Cela ne veut pas dire que je me sens capable de l'expliquer, que je le comprends entièrement ou que je suis un expert en la matière; seulement, je vois probablement la question d'un point de vue qui a son importance à ce stade du débat. Il s'agit de l'avenir du régime d'assurance-maladie du Canada.

Il se développe une mentalité qui m'inquiète beaucoup, monsieur le Président. Si le ministre se soucie le moindrement du régime de soins de santé au Canada, cela l'intéressera également. La profession médicale adopte une mentalité qui se fonde sur l'insécurité, l'inquiétude et les doléances qu'elle a contre le ministre et tous les paliers de gouvernement, quand ils ne respectent pas les contrats, qu'ils imposent des règlements, qu'ils arrivent à des conclusions qui n'ont aucun rapport avec les considérations présentées, qu'ils donnent aux médecins lieu de croire qu'ils n'ont plus les droits et les libertés dont ils ont besoin: la liberté professionnelle, la liberté en tant que Canadiens de vivre et d'exercer la médecine au Canada de la façon qu'ils jugent le mieux servir les intérêts de leurs patients et de leur pays.

Je ne parle pas à la légère, monsieur le Président. Les députés d'en face peuvent sourire tant qu'ils veulent et je sais que je peux être accusé d'agir dans un but intéressé, mais c'est bien là une mentalité qui se répand. C'est le genre de mentalité qui porte mes collègues à me demander pourquoi nous n'étatisons pas la médecine pour de bon. Ils veulent savoir pourquoi ils devraient être encore au travail à 5 heures de l'après-midi, quand ils savent que les bureaux du gouvernement ferment habituellement entre 4 heures et 4 h 30, et pourquoi ils devraient avoir à répondre à des appels à 5, 6, 7 ou 8 heures du soir s'ils doivent être régis par une bureaucratie avec toutes les obligations que cela comporte, mais sans aucun des avantages. C'est la mentalité qui se répand dans la profession. Elle va coûter cher aux Canadiens en qualité des soins médicaux qu'ils s'attendent à recevoir. Je n'ai pas de réponse à offrir à ces questions parce que je ne peux répondre des intentions du ministre ni de la façon dont elle entend diriger le régime du Canada tout entier à partir d'une bureaucratie centrale alors que le gouvernement ne peut même pas satisfaire aux exigences des différentes collectivités. Je ne sais pas comment le ministre pourra réussir cet exploit, mais je comprends que les membres de la profession se fassent du souci.

Les hommes politiques n'ont vraiment pas de raison de s'inquiéter, monsieur le Président, pas plus que le ministre qui sera toujours soignée comme elle le désire. Cela ne me préoccupe guère, car je peux subvenir à mes besoins, mais on sent de l'inquiétude parmi les Canadiens. Leur sort est lié à un régime dirigé par des gens qui n'y ont aucun intérêt personnel et qui ne manifestent plus aucun dévouement à cause des abus du contrôle excessif exercé par le ministre actuel ou certains autres de ses collègues. Nous espérons tous que cela ne se produira pas, mais je peux vous dire, monsieur le Président, que cette mentalité se répand parmi les médecins au Canada. Telle